

20 octobre 2011

## **Pacte de solidarité entre les générations : pour une information complète et non pas sélective**

### MEMO

La FEB constate avec stupéfaction que certains médias ont fait état ces derniers jours de textes provisoires du Conseil national du travail (CNT). Ils se sont livrés à une lecture unilatérale de prétendus constats et d'une liste non corrigée des points du Pacte qui n'auraient jamais été exécutés.

Soyons clairs, il n'existe pas de rapport du CNT. Ces dernières semaines, le CNT n'a approuvé aucun document à ce sujet, ni validé aucun chiffre. Les chiffres dont il est question ont simplement été rassemblés par le secrétariat du CNT et devraient encore être discutés entre partenaires sociaux. Les documents évoqués sont donc strictement internes et n'auraient pas pu être divulgués. De nombreux chiffres ne font d'ailleurs pas l'unanimité et il n'existe aucun accord sur les constats et les recommandations politiques.

Au vu des conclusions que certains médias tirent, les employeurs se voient contraints d'étendre et de compléter cette analyse. Voici notre réaction sur la base des chiffres officiels publiés par des instances nationales et internationales :

Le **chômage des jeunes** est par excellence conjoncturel. Les jeunes sont un peu plus vite victimes de la crise, mais ils bénéficient aussi beaucoup plus rapidement de la reprise de l'économie. Si l'on avait examiné les derniers chiffres d'Eurostat, on aurait constaté que, depuis le début de cette année, le chômage des jeunes (17,4% des jeunes de moins de 25 ans étaient demandeurs d'emploi en août dernier) est inférieur à la moyenne européenne (20,9% dans l'UE-27 et 20,4% dans l'UE-15). Il convient en outre d'examiner le fond de la question. En matière de chômage des jeunes, les actions qu'il conviendrait d'envisager sont l'amélioration de l'adaptation de l'enseignement aux besoins des entreprises, la revalorisation de l'enseignement

Département  
Communication  
T + 32 2 515 08 77  
F + 32 2 515 09 21  
edv@vbo-feb.be



> Suite 1 du mémo du 20 octobre 2011

technique et professionnel et la réduction du nombre de jeunes qui quittent l'école sans diplôme, l'augmentation de l'attrait du système de formation en alternance et de l'enseignement des langues afin de favoriser l'intégration des jeunes allochtones et surtout, l'accélération et le renforcement de l'encadrement et du suivi des jeunes demandeurs d'emploi par l'ONEM et les services régionaux de l'emploi. A cet effet, il convient aussi de revoir en profondeur le régime des allocations d'attente et de le convertir en un temps de travail et de formation ouvrant un droit aux allocations en fonction des efforts consentis. Aucun autre pays de l'UE ne dispose d'ailleurs d'un tel système d'allocations d'attente. Ceux-ci estiment en effet qu'il faut contribuer au système avant d'avoir droit à des allocations.

On dispose de nombreux chiffres sur la partie "**allongement de la carrière**" du Pacte (la partie principale du Pacte de solidarité entre les générations). Les graphiques en annexe sont extrêmement éloquentes. Ainsi, la prépension n'a certainement pas baissé en chiffres absolus depuis 2005 (alors que c'était un des objectifs principaux du Pacte) et elle n'a pas varié en termes relatifs, les entrées dans le régime de la prépension restent supérieures aux sorties, l'âge de départ a à peine augmenté, le recul du nombre de prépensionnés dans la catégorie 50-54 ans est le résultat du renforcement de la condition d'âge pour la prépension en cas de restructurations (la preuve que les mesures contraignantes fonctionnent !), le taux d'emploi des plus de 55 ans n'a pas suffisamment augmenté (nous restons avant-derniers dans l'UE-15!) pour atteindre la norme de 50% d'ici à 2020 sans modifier les règles de la prépension (e.a. prépension pour carrières longues) ... De plus, les emplois de fin de carrière n'entraînent pas un allongement de la carrière (un surcoût au lieu d'une économie), l'attractivité du régime de prépension entrave l'activation des candidats-prépensionnés dans les cellules pour l'emploi en cas de restructuration (alors que la politique d'activation dans le cadre des restructurations avait précisément pour objectif d'endiguer les départs par le biais de la prépension), l'augmentation du nombre d'actifs de plus de 50 ans s'explique principalement par l'évolution démographique (vu la faible croissance du taux d'emploi), les babyboomers quitteront encore massivement le marché du travail au cours des 20 à 25 prochaines années via la prépension et la pension (anticipée), ce qui nous confrontera à des problèmes budgétaires énormes et ne nous permettra pas de pérenniser notre système social sans mesures radicales. La pyramide des âges présentée en annexe (chiffres officiels du SPF Economie) montre que le vieillissement de la population est déjà très marqué en 2010 (par ex. nombre record de nouveaux pensionnés), mais aussi que le pic de la génération du babyboom concerne les personnes qui ont 47 ans aujourd'hui, de sorte que le pire est encore à venir ! Enfin, à l'étranger aussi, les chiffres de la formation en entreprise baissent à partir de l'âge de 50 ans. Selon une enquête internationale sur la formation en entreprise, les employeurs belges investissent chaque année plus de 2 milliards EUR dans la formation de leur personnel, soit 1,6% des coûts de personnel ou autant que la moyenne européenne (cf. Eurostat, CVTS3). Les chiffres et données correspondant aux recommandations de la Commission européenne (e.a. relever l'âge effectif de la pension en restreignant les systèmes de départ anticipé), de l'OCDE et du Comité d'étude sur le vieillissement, ... sont donc aveuglément écartés. Ces instances plaident



> Suite 2 du mémo du 20 octobre 2011

pour des interventions contraignantes et indispensables notamment dans les pensions, le chômage, la prépension et le crédit-temps.

La FEB renvoie au site internet de son récent Forum spécialement consacré à la thématique de l'allongement de la carrière des plus de 50 ans ([www.experienceisourcapital.be](http://www.experienceisourcapital.be)). On y trouvera diverses publications et documentations sur ce thème. La FEB plaide pour un débat serein basé sur des chiffres officiels et non sur des documents provisoires non validés et donc sans valeur. La FEB déplore que certains galvaudent la crédibilité du CNT de cette manière.

En annexe, vous trouverez plusieurs graphiques pertinents qui étayent nos constats (chiffres officiels avec mention de la source).

*Bart Buysse, Directeur adjoint Département social*

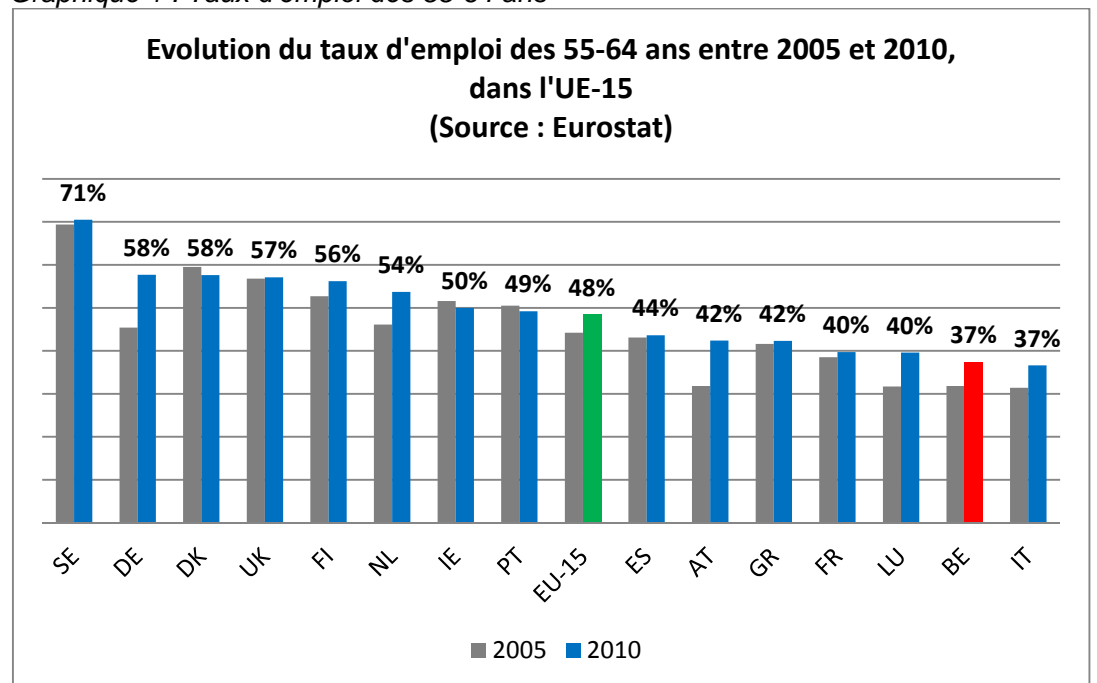
*Klaas Soens, Conseiller adjoint chercheur Département social*



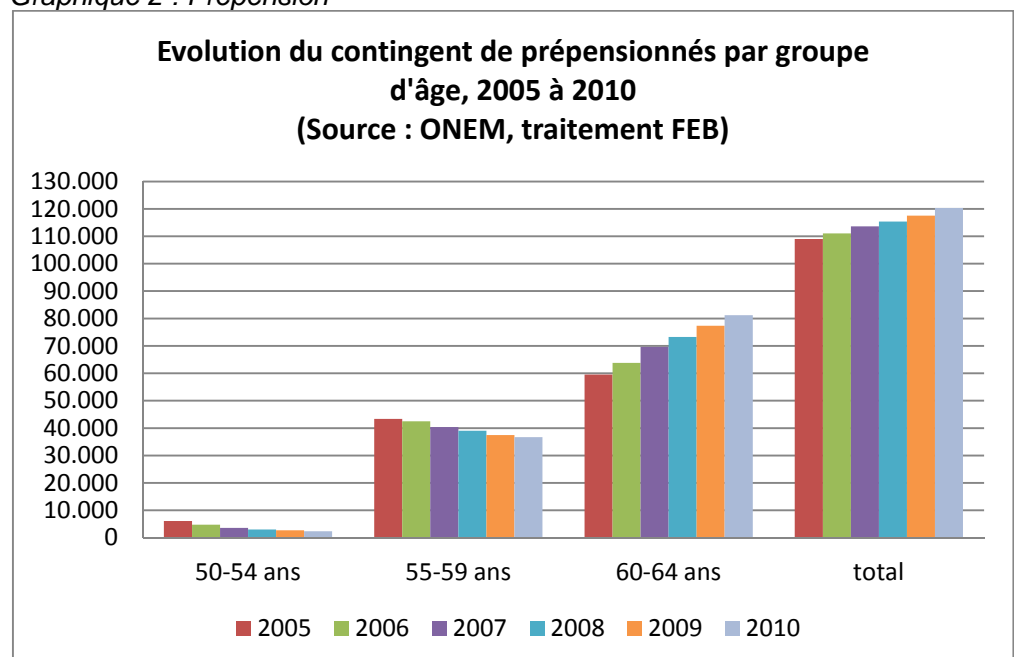
> Suite 3 du mémo du 20 octobre 2011

## Annexe : chiffres et faits concernant le Pacte de solidarité entre les générations

Graphique 1 : Taux d'emploi des 55-64 ans



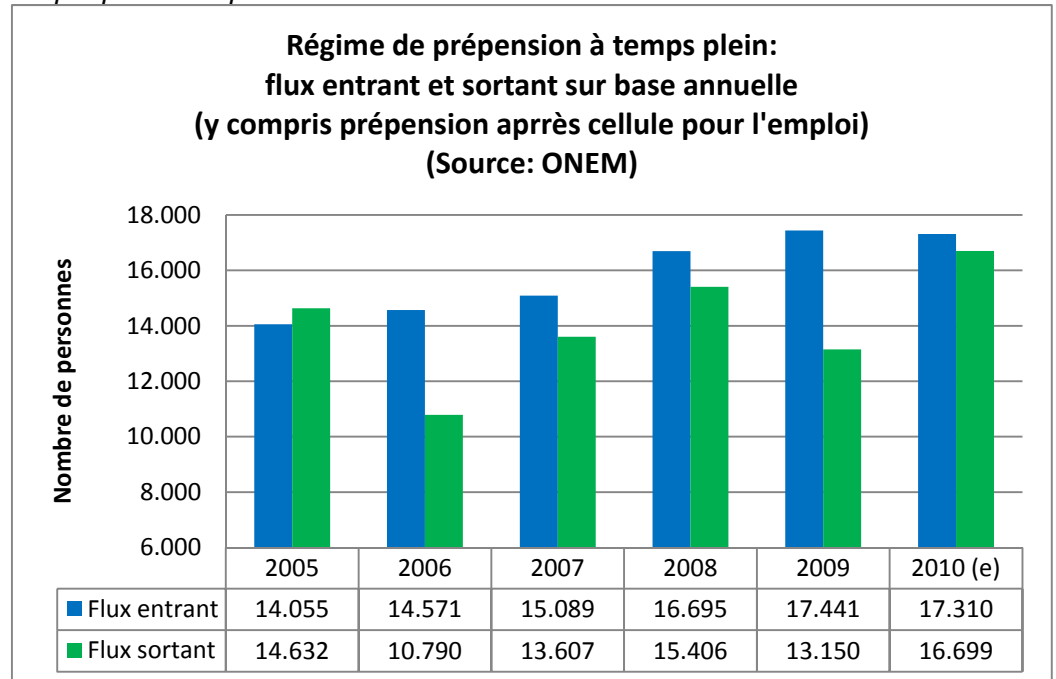
Graphique 2 : Prépension



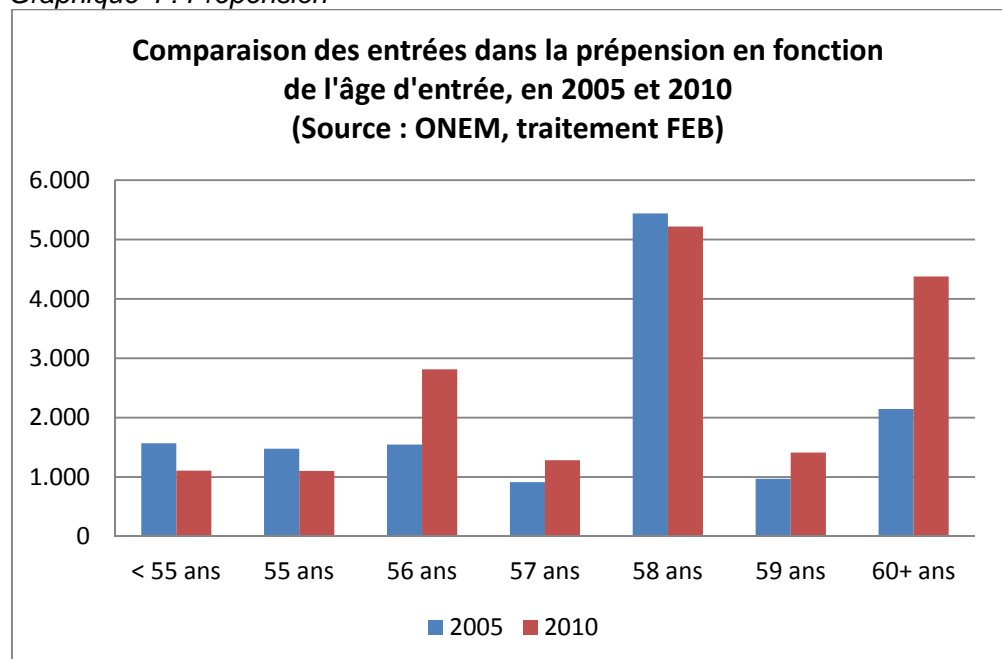


> Suite 4 du mémo du 20 octobre 2011

Graphique 3 : Prépension



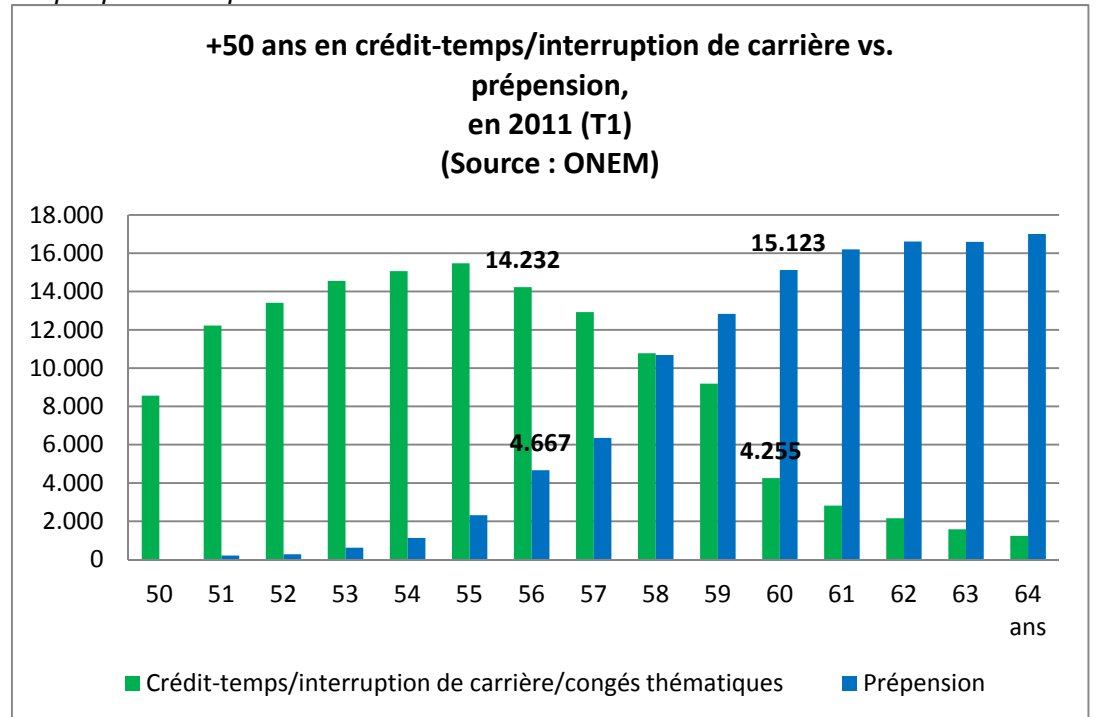
Graphique 4 : Prépension



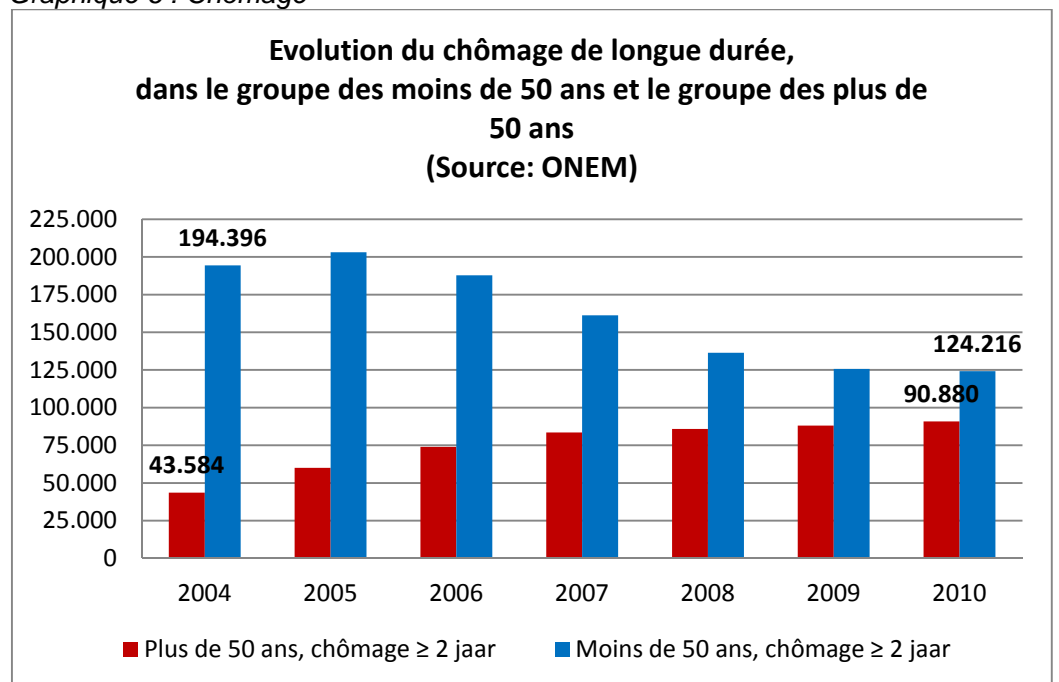


> Suite 5 du mémo du 20 octobre 2011

Graphique 5 : Emplois de fin de carrière



Graphique 6 : Chômage

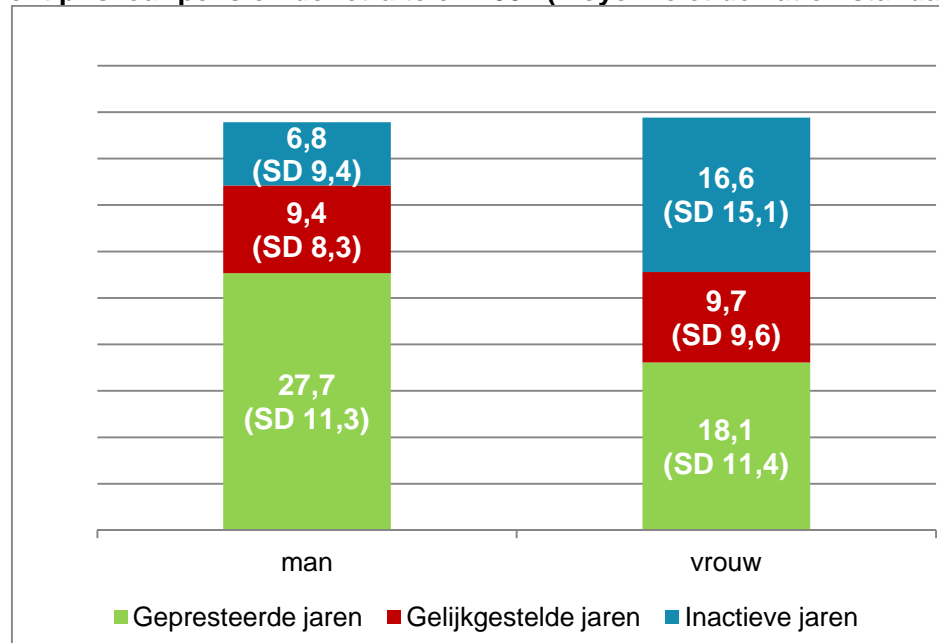




> Suite 6 du mémo du 20 octobre 2011

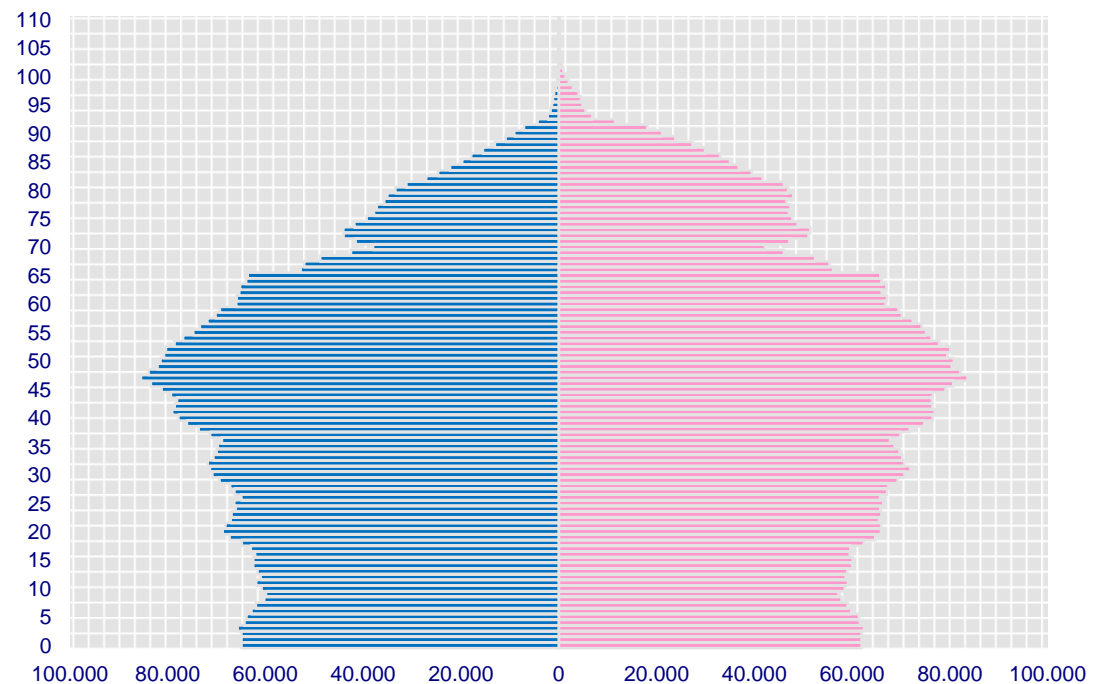
*Graphique 7 : Pensions*

**Longueur et composition des carrières, pour les hommes et les femmes qui ont pris leur pension de retraite en 2007 (moyenne et déviation standard)**



Source : CIMIRE, Datawarehouse AM&SB, traitement Steunpunt WSE

*Graphique 8 : Pyramide des âges 2011*



Source : SPF Economie, traitement FEB